

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 08/12/2023	L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire. Étaient présents Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, M. Christian LAN, M. Michel LEBOUÇ, Mme Madeleine BARBELETTE, M. Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT,
Date d'affichage : 08/12/2023	
Nbre de conseillers :	
En exercice : 14	
Présents : 8	
Votants : 13	

Absents excusés :

M. Patrick DEMARQUET

Mme Sylvie COUPE donne pouvoir à Mme Stéphanie GARNIER

M. Boris BOYAVAL donne pouvoir à M. Christian LAN

M. Anthony PRUNIER donne pouvoir à M. Michel LEBOUÇ

M. Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir Mme Colette PENDRIGH

M. Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr Didier PETITPAS

N°137/2023

Avis sur les rapports d'activités annuels d'ESPACIL

Mr le Maire présente le rapport annuel d'activité 2022 d'ESPACIL.

Le rapport est établi pour le département d'Ille et Vilaine.

Il regrette qu'il ne traite pas le contexte local.

Cependant il rappelle qu'ESPACIL a la gestion des logements locatifs de la résidence des Coteaux.

En 2022, des travaux ont été entrepris pour améliorer le confort thermique et les équipements des salles de bain.

Il est aussi constaté qu'ESPACIL n'a pas réinvesti sur la commune depuis cette opération.

Le regard d'ESPACIL est orienté sur le bassin Rennais. C'est regrettable pour les communes rurales.

Les membres du Conseil Municipal prennent note de ce rapport et à l'unanimité

- **RÉAFFIRME que** cet opérateur doit étudier les projets des communes rurales.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint référent à ce dossier à régler cette affaire

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.

